



NEW BRUNSWICK  
CAREER DEVELOPMENT ACTION GROUP

GROUPE D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT  
DE CARRIÈRE AU N.-B.

**Critères de Certification pour les professionnels (le)s en développement de carrière, offert par le Groupe d'action en développement de carrière au Nouveau-Brunswick (GADCNB)**

***Notez bien :** Si un candidat détient déjà une certification comme professionnel(le) en développement de carrière d'une autre province, ou est titulaire d'une certification comme Praticien de l'orientation scolaire et professionnelle (POSP) offerte par l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP), la certification du GADCNB sera automatiquement accordée lorsque la preuve de cette certification est fournie. Dans ces situations, le cout initial sera 75\$ au lieu de 150\$.*

<b>Catégories de critères de certification</b>	<b>Critères</b>
<b>Éducation post-secondaire et expérience minimales requises</b>	<p>Titulaire d'une maîtrise dans le domaine des sciences sociales, et compter au moins une année d'expérience professionnelle (1 750 heures) dans le domaine du développement de carrière au cours des trois dernières années.</p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p>Titulaire d'un baccalauréat dans le domaine des sciences sociales et compter deux années d'expérience professionnelle dans un domaine de développement de carrière (3 500 heures) au cours des quatre dernières années.</p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p>Titulaire d'un baccalauréat (dans un domaine non-relié aux sciences sociales) et compter trois années d'expérience professionnelle dans un domaine de développement de carrière (5 250 heures) au cours des cinq dernières années.</p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p>Titulaire d'un diplôme ou d'un certificat en développement de carrière et compter trois années d'expérience professionnelle dans un domaine de développement de carrière (5 250 heures) au cours des cinq dernières années. Le certificat ou le diplôme doivent être émis par un établissement postsecondaire reconnu.</p>
<b>Parcours de l'emploi</b>	<p>La certification sera accordée (à ceux qui ne rencontrent pas le critère d'éducation post-secondaire précédent, SI toutes les conditions suivantes sont respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le candidat travaille actuellement dans le domaine du développement de carrière (ou il y a travaillé au cours de la dernière année);</li><li>• le candidat possède 6 ans (10 500 heures) d'expérience dans le domaine du développement de carrière;</li><li>• tous les autres critères de certification sont remplis.</li></ul>

<p><b>Formation obligatoire</b></p> <p>(SVP voir « <a href="#">GUIDE DE FORMATION OBLIGATOIRE POUR LA CERTIFICATION DES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE</a> »)</p>	<p><b>Première alternative</b>  Si vous avez suivis la formation offerte par le Département d'Éducation postsecondaire, formation et travail (EPFT) et la Fondation canadienne pour le développement de carrière (FCDC), vous devez démontrer que vous avez complété avec succès les quatre cours suivant pour rencontrer les critères de certification au N.-B. :</p> <p><b>Théories en développement de carrière (111)</b>  <b>Procédés en développement de carrière (121)</b>  <b>UN des cours suivants (Utilisation de l'information du marché du travail (141), Faciliter l'apprentissage du client (151), Instruments de mesure (211), OU Recherche d'emploi (311)</b></p> <p><b>Deuxième alternative</b>  Si vous N'AVEZ PAS suivi les cours précédents d'EPFT/FCDC, vous devez suivre <b>quatre cours</b> en développement de carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1 cours sur les théories en développement de carrière,</b></li> <li>- <b>1 cours sur le processus de counseling ou de développement de carrière (la pratique des techniques de counseling)</b></li> <li>- <b>1 cours sur la déontologie- éthique (ou l'équivalent d'au moins 10 heures d'éthique à l'intérieur d'un autre cours)</b></li> <li>- <b>1 cours facultatif en développement de carrière</b></li> </ul>
<p><b>Adhésion à une association de professionnels en développement de carrière</b></p>	<p>Les frais d'adhésion est due ainsi que les frais de demande de certification (sauf si vous êtes actuellement un membre).</p>
<p><b>Critères de perfectionnement professionnel nécessaires pour le renouvellement de la certification</b></p>	<p>Tous les trois ans, quand les candidat(e)s doivent renouveler leur certification, ils ou elles devront démontrer un minimum de perfectionnement professionnel dans le domaine du développement de carrière, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois jours/24 heures par période de trois ans.</li> </ul> <p>(SVP voir l'annexe 1 : <a href="#">Guide des critères de perfectionnement professionnel pour le renouvellement de Certification</a>).</p>
<p><b>La pratique d'éthique</b></p>	<p>Vous certifie que vous n'a pas été reconnu coupable d'une infraction criminelle pour laquelle un pardon n'a PAS été accordé ET qui aurait contrevenu au Code d'éthique du Guide canadien des compétences pour les professionnels en développement de carrière.</p>
<p><b>Résidence</b></p>	<p>Le candidat doit indiquer qu'ils appartiennent à l'une des catégories suivantes :</p> <p>Vous travail actuellement au Nouveau-Brunswick  Ou  Vous travail dans plus d'une province et vous habite au Nouveau-Brunswick  Ou  Vous ne travaille pas actuellement dans le domaine du développement de carrière, mais vous avez l'intentions de travailler au Nouveau-Brunswick</p>
<p><b>Révocation</b></p>	<p>Vous comprends que votre certification peut être révoqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si vous ne maintiens pas votre statut de membre auprès du GADCNB;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si vous ne maintiens pas un statut actif auprès de Professionnel/professionnelle en développement de carrière certifié/certifiée en renouvelant votre certification au moment venu;</li> <li>• Si vous fournis des renseignements faux ou trompeurs</li> </ul>
<b>Certification « provisoire »</b>	La certification « provisoire » peut être accordée pour une période de trois ans si le candidat possède toutes les exigences de certification sauf l'expérience de travail requise. Ceci ne s'applique pas auprès du critère de « maintien des droits d'acquis ». Dès que le candidat a l'expérience exigée, il peut présenter une demande pour être pleinement certifié.
<b>Frais de demande et de renouvellement de certification</b>	<p><b>Frais d'adhésion (plus taxe) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Droits de membre de 50 \$ pour le GADCNB (1 an)</li> <li>o Droits de membre de 100 \$ pour le GADCNB (2e année et 3e année, option facultative)</li> </ul> <p><b>Frais de demande de certification (plus taxe) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Droits de demande de certification de 150 \$</li> <li>o Droits de demande de certification de 75 \$ (conseillers canadiens certifiés auprès de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie)</li> <li>o Droits de demande de certification de 75 \$ (détenteurs d'un certificat de l'AIOSP ou de POSP ou détenteurs d'un certificat d'une autre province)</li> </ul>

*NOTA : Chaque année, vous serez rappelé à renouveler votre adhésion à GADCNB pour maintenir votre certification. Après 3 ans, vous serez informé que vous devez demander le renouvellement de votre certification en répondant aux **critères de renouvellement**. S'il vous plaît noter qu'il ya une frais de \$ 75,00 après 3 ans.*